



mairie de Villejust

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE • ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU • CANTON DES ULIS

Villejust, le 2 Juillet 2021

Chère Chère

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'écrivais il y a une dizaine de jours au lendemain de l'épisode de violent orage que nous avons eu à subir à Villejust, j'ai aussitôt déclenché la procédure de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la commune auprès des autorités préfectorales.

Je suis heureux de pouvoir d'ores-et-déjà vous annoncer que la commune de Villejust a reçu un **avis favorable pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** pour les inondations et coulées de boue consécutives aux orages du 19 juin 2021 **par arrêté interministériel du 30 juin 2021**, paru au Journal Officiel du 2 juillet 2021.

Cela va permettre à toutes celles et tous ceux qui ont eu à subir d'importants dommages et dégâts à la suite de cet événement naturel exceptionnel de pouvoir faire fonctionner leurs garanties auprès de leurs assureurs sans tarder.

Aussi, je vous invite à effectuer en urgence les démarches nécessaires auprès de vos assureurs, et ce **dans un délai de 10 jours à compter du 2 juillet 2021**, en leur faisant notamment parvenir un état estimatif des dégâts et pertes que vous avez pu subir.

Souhaitant que cette action municipale rapide ait contribué à vous aider dans cette situation bien souvent pénible.

*Nous sommes mobilisés pour
cette affaire et travaillons à analyser
la situation et les solutions.*

Bien à Vous,

Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust

Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay